



FSU-SNUipp38

Bourse du travail

32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
04 76 40 14 07

snu38@snuipp.fr

Grenoble le 5 Avril 2023

Isabelle Amodio
Catherine Blanc-Lanaute
Secrétaires départementales du SNUipp-FSU

à Monsieur le DASEN de l'Isère
Copie à M. l'IEN de la circonscription de Grenoble 2

Objet : procédure de recensement des maintiens (1^{er} degré)

Le calendrier départemental des examens de maintien des élèves dans leur niveau a provoqué des interrogations dans les écoles de l'Isère.

En effet, la circulaire du 6 mars précise, conformément aux textes réglementaires, que le conseil des maîtres émet une proposition aux familles qui peuvent la suivre, ou non.

Or, les délais de transmission aux IEN pour recueillir les propositions du conseil des maîtres (en PS pour rappel) ont été tels qu'ils ont produit des chevauchements qui ont soulevé les questions suivantes :

- Quid si les conseils des maîtres,ses n'ont pu se réunir dans ce délai ?
- Quid si l'avis de l'IEN n'est pas en accord avec la décision du conseil des maîtres ?
- Quid si l'avis de l'IEN est émis AVANT la réunion du conseil des maîtres sur ce sujet ?
- Comment se fait-il que certains IEN en appellent à la notion d' « instructions hiérarchiques » (sic) concernant leur avis, qui primerait alors sur la décision du conseil des maîtres, en contradiction avec la circulaire, et dont le non-suivi pourrait alors provoquer un conflit de loyauté entre deux niveaux d'instructions contradictoires ?

Les conseils des maîtres ne prennent jamais à la légère des décisions de proposition de maintien dans le niveau. Les collègues soupèsent très soigneusement les bénéfices et limites d'une telle décision, avec toute l'expertise dont ils sont dotés, leur finesse d'analyse et grâce au niveau de connaissance approfondie de chaque situation individuelle, renforcée et enrichie par une réflexion d'équipe. L'avis de l'IEN est une indication supplémentaire pour prendre une telle décision, elle est évidemment prise en compte.

Comptant sur votre réactivité pour rassurer les équipes sur la procédure des avis de maintien, dans l'intérêt supérieur des élèves et de leur familles, nous vous adressons l'expression de notre sincère dévouement au service public d'éducation.

Catherine Blanc-Lanaute



Isabelle Amodio



PS :

Pour rappel, calendrier de diffusion arrivé aux écoles :

lundi 6 mars : date de la circulaire

mercredi 15 mars: publication de la circulaire et diffusion aux écoles

Calendrier de la circulaire :

22 mars: distribution de la proposition du conseil des maîtres